

De : [Aurélien Canny](#)
A : [Enquête publique PLUi](#)
Objet : Renseignement
Date : lundi 16 septembre 2019 13:53:37

Bonjour,

Nous sommes actuellement à la recherche d'un terrain pour y construire notre maison. Nous avons trouvé un terrain qui correspond à nos attentes, l'annonce fait mention de la nature "constructible" du terrain mais en regardant le PLUi j'ai vu que son emplacement était prévu en zone "Agricole".
Si je comprend bien les éléments à ma disposition cela signifie qu'il ne sera plus constructible pour un logement privatif à compter du 1er janvier 2020 ?

Merci de m'éclairer sur ce point.

Cordialement,
Aurélien Canny



Garanti sans virus. www.avast.com